



Municipalité de Rivière-Bleue
32, rue des Pins Est
Rivière-Bleue (Québec) G0L 2B0

AVIS PUBLIC **Rôle de perception**

Est par la présente donné par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité que le rôle de perception général des taxes tant foncières que de services est déposé au bureau de la municipalité et il sera procédé de l'envoi des comptes de taxes dans un délai imparti.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit rôle au bureau municipal situé au 32, rue des Pins Est, à Rivière-Bleue, aux heures régulières (du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à midi).

Donné à Rivière-Bleue, ce vingtième jour du mois de février 2024.

Claudie Levasseur
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (articles 419 et 420 du *Code municipal*)

Je, soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale, résidant à Rivière-Bleue, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 heures et 17 heures, ce vingtième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-quatre, à chacun des endroits suivants, à savoir : à proximité de la porte du bureau municipal et sur le site web, les deux endroits publics désignés par le conseil municipal pour l'affichage des avis publics (article 431 du Code municipal).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingtième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-quatre.

Directrice générale